

9.5. Le Ministre-Président Paasch et le Benelux publient la version allemande des brochures destinées aux travailleurs frontaliers

3.500 habitants de la Communauté germanophone sont travailleurs frontaliers au Luxembourg

Le Ministre-Président de la Communauté germanophone de Belgique, Olivier Paasch, et le Secrétaire général adjoint de l'Union Benelux, Luc Willems, ont officiellement lancé la brochure allemande destinée aux travailleurs frontaliers belges au Luxembourg. Cette brochure, qui avait déjà été publiée en néerlandais et en français, existe désormais aussi en langue allemande.

Les travailleurs frontaliers sont confrontés à la législation de deux pays, et éprouvent parfois des difficultés à déterminer avec précision quels régimes sociaux et fiscaux s'appliquent à leur situation. Ces brochures ont donc pour but de donner des explications sur les contrats de travail, l'assurance-maladie et les pensions, entre autres.

Grâce à cette brochure, les 3.500 travailleurs frontaliers de la Communauté germanophone qui se rendent chaque jour au travail au Luxembourg (plus de 10 pour cent de la population active de la région germanophone de Belgique) bénéficieront des informations les plus actuelles concernant le marché du travail du pays voisin.

Au total, plus de 7000 habitants de la Communauté germanophone sont actifs comme travailleurs frontaliers dans l'un des pays voisins.

« La promotion de la mobilité professionnelle transfrontalière constitue un aspect essentiel de la politique de l'emploi en Communauté germanophone. Un des objectifs dans les contacts et négociations avec nos interlocuteurs à l'intérieur du pays et au-delà des frontières consiste à diminuer les obstacles liés à cette mobilité. De même, il est essentiel d'informer au mieux les personnes traversant les frontières pour travailler dans un pays voisin, les réglementations étant parfois très complexes comme par exemple en matière de droit social.

La présente brochure s'inscrit parfaitement dans cette démarche. Je remercie dès lors le secrétariat du Benelux pour son travail et pour avoir répondu favorablement à notre demande de mettre à disposition cette brochure en langue allemande », explique le Ministre-Président de la Communauté germanophone, Oliver Paasch.

Luc Willems, secrétaire général adjoint du Benelux: *«Les frontières des pays restent pour les employés un frein pour aller travailler dans le pays voisin. Garder les brochures destinées aux travailleurs frontaliers à jour est l'une des activités concrètes par le biais desquelles le Benelux remplit sa mission visant à promouvoir la coopération transfrontalière et à faciliter la mobilité transfrontalière des travailleurs dans la région. Grâce à ces brochures, nous assurons un encadrement et une information plus efficaces des travailleurs frontaliers actuels et futurs au sein du Benelux. Outre ces publications, nous disposons également d'un portail Internet (<http://startpuntgrensarbeid.benelux.int/fr>) spécialement conçu à cet effet. Ce portail a été récemment étendu à la mobilité Belgique-Allemagne et Belgique-Luxembourg.»*

Les brochures gratuites en allemand peuvent être commandées ou téléchargées sur le [site web](http://www.benelux.int/fr/publications/publications/travailleurs-frontaliers-2014) du Secrétariat général Benelux :

BENELUX – Publication du 12.02.2015